

Service émetteur : **Direction de l'Offre de Santé
et de l'Autonomie**

Affaire suivie par : Béatrice MADELAINE
Courriel : beatrice.madelaine@ars.sante.fr
Téléphone : 02.31.70.96.40
Télécopie : 02.31.70.97.34

Date : 8 octobre 2015
Objet : Assistants Spécialistes Régionaux

Dispositif Assistants Spécialistes Régionaux

PRÉSENTATION GENERALE

Les postes d'assistants spécialistes régionaux (ASR) associent, dans le cadre d'un temps partagé, une activité hospitalière au sein d'un centre hospitalier périphérique et une formation dispensée au CHU en lien avec l'équipe universitaire de la spécialité. La répartition du temps de travail est généralement de 60% en périphérie et 40% en CHU.

Géré par l'Agence régionale de santé, ce dispositif vise à compenser un déficit de postes de chefs de clinique dans la région, au regard des besoins de post-internat, et à suppléer aux difficultés démographiques rencontrées par les établissements périphériques. Il permet à l'assistant de finaliser une formation complémentaire en bénéficiant d'un environnement universitaire et d'exercer en responsabilité au sein d'un centre hospitalier de la région.

INTÉRÊTS DU DISPOSITIF

Pour la région Basse-Normandie

- Installation à terme de jeunes médecins ou pharmaciens dans les établissements périphériques de la région.
- Renforcement de la séniorisation des centres hospitaliers de la région, en particulier dans les spécialités et zones en difficulté démographique.
- Accroissement de l'offre de post-internat.

Pour les établissements

- Accès à un mode de recrutement privilégié de jeunes professionnels constituant, pour une bonne part, les praticiens hospitaliers de demain.
- Aide de l'ARS sur le financement de ces postes de 20 à 60 % en fonction des spécialités.
- Renforcement ou maintien des équipes médicales : anticipation des créations de postes de PH ou des remplacements dans le cadre des départs en retraite.
- Renforcement des liens avec le CHU et développement des filières de soins.

Agence régionale de santé de Basse-Normandie
Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Standard : 02 31 70 96 96
<http://www.ars.basse-normandie.sante.fr>

Pour les assistants

- Possibilité d'effectuer un post-internat de qualité dans le cadre d'un exercice seniorisé.
- Possibilité de valider un DESC et/ou d'approfondir une pratique professionnelle particulière.
- Possibilité de bénéficier, comme les chefs de clinique - assistants des hôpitaux, d'une première expérience professionnelle dans un environnement dédié à la fois aux soins, à l'enseignement et à la recherche.
- Possibilité d'ancrer sa pratique au sein d'un territoire de santé.
- Possibilité, après deux ans d'activité, de se présenter au concours de praticien hospitalier de type 1, et en cas de succès de bénéficier de la reconnaissance de son ancienneté pour la reconstitution de sa carrière.
- Garantie d'un poste de praticien hospitalier disponible à l'issue de l'assistantat.
- Possibilité d'exercer en secteur conventionné à honoraires libres (secteur 2) en cas d'installation en libéral.

CONSTITUTION DU CONSEIL DES ASR

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Directeur ARS ou représentant | Mme Cécile CHEVALIER, responsable du pôle de l'offre de santé sanitaire |
| Doyen Faculté médecine | Pr Pierre DENISE |
| Président CME CHU ou représentant | Pr Marie-Astride PIQUET |
| 1 Président de CME d'un Centre Hospitalier périphérique, désigné par la conférence régionale des présidents de CME | Dr Gilles ROUSSEL, CH Saint-Lô |
| Le Directeur du CHU ou représentant | Mme Mathilde ESTOUR MASSON, Directrice des personnels médicaux |
| 1 directeur de Centre hospitalier périphérique (et son suppléant) désignés par la conférence régionale des directeurs | Mr. Eric GRAINDORGE, CH Lisieux Mr Maxime MORIN, CHPC |
| 1 directeur de CHS (et son suppléant) désignés par la conférence régionale des directeurs | Mr Jean-Yves BLANDEL, EPSM Caen Mme Sylvie LEVERRIER |
| 1 praticien hospitalier du CHU et son suppléant | Pr Evelyne EMERY |
| 1 praticien hospitalier d'un Centre Hospitalier périphérique et son suppléant | Dr Sabine PEDAILLES, CH Alençon-Mamers Dr Gérard POULIN, CH Flers |
| Directeur CH Avranches-Granville ou son représentant | Mr Jean-Pierre HEURTEL Mme Emilie PRIVAT, DRH |
| 2 représentants spécialité psychiatrie | Pr. Perrine BRAZO, Coordinatrice DES de psychiatrie Pr. Jean-Marc BALEYTE, coordonnateur DESC de Pédopsychiatrie |
| 1 représentant des internes de spécialité et son suppléant | |
| 1 représentant des internes de médecine générale et son suppléant | |

Agence régionale de santé de Basse-Normandie
Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Standard : 02 31 70 96 96
<http://www.ars.basse-normandie.sante.fr>

STATUT DES ASR

Le statut des ASR est basé sur celui des assistants spécialistes des hôpitaux, la rémunération est identique.

Le contrat de recrutement est établi pour deux ans à temps plein.

Les fonctions d'assistant sont des fonctions de « seniors », elles ne peuvent être exercées que par des professionnels inscrits à l'Ordre.

Pour porter le titre d'ancien assistant spécialiste régional, il est nécessaire de justifier de deux années de fonctions effectives. Ainsi, en cas de congé maternité, de disponibilité, de congé longue maladie, etc., l'échéance du contrat est repoussée de la même durée.

SÉLECTION DES ASR

Les demandes de poste sont évaluées par le conseil des ASR au regard des besoins régionaux de santé publique. La priorité est donnée :

- aux établissements périphériques de recours (*CHP Cotentin, CH St-Lô, CH Avranches-Granville, CH Lisieux, CHIC ALENÇON-MAMERS, CH FLERS*),
- aux disciplines d'activité déficitaires,
- aux services d'accueil où les équipes médicales sont à renforcer ou pérenniser,
- aux candidats appelés à poursuivre une formation en post-internat pour valider leur DESC,
- aux candidats qui projettent de s'installer en Basse-Normandie à l'issue du post-internat,
- aux dossiers de candidature complets et pertinents (*adéquation projet professionnel du candidat / projet d'accueil de l'établissement*).

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les postes d'ASR sont ouverts aux titulaires du diplôme de médecin ou pharmacien.

L'établissement porteur d'une candidature pour l'ouverture d'un poste d'ASR doit communiquer à l'ARS Basse-Normandie les pièces suivantes :

Pièces à fournir au moment de la candidature

- CV et lettre de motivation du candidat (*mentionnant si possible la perspective post-ASR envisagée*)
- Date de la soutenance de thèse du candidat
- Description succincte de l'établissement d'accueil
- Description de l'activité du service d'accueil
- Description de l'équipe médicale du service d'accueil
- Projet d'accueil de l'ASR (*mentionnant notamment la répartition du temps de travail entre CH d'accueil et CHU*)
- Avis du directeur du CH d'accueil
- Avis sur la candidature du chef de service du CH d'accueil
- Avis sur la candidature de la CME du CH d'accueil
- Avis sur la candidature du coordonnateur du DES et/ou DESC
- Avis sur la candidature de la direction des affaires médicales du CHU

Pièces à fournir après acceptation de la candidature

- Attestation d'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins → le jeune médecin doit anticiper cette inscription dans les deux mois précédant la prise de fonction en tant qu'ASR.
- Convention établie entre le CH d'accueil et le CHU
- Contrat de recrutement de l'ASR
- Attestations de passage avec succès du Doctorat et du DES

Agence régionale de santé de Basse-Normandie
Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Standard : 02 31 70 96 96
<http://www.ars.basse-normandie.sante.fr>

FINANCEMENT

Afin de soutenir la démographie médicale, l'ARS participe au financement des ASR selon la répartition suivants:

Catégorie A : 90%, soit un coût unitaire de 42 171€ :

(Anesthésie réanimation, Neurologie, Néphrologie, Chirurgie orthopédique, Gynécologie Obstétrique, Pédiatrie, Oncologie, Radiologie, DESC urgences, DESC gériatrie, DESC Addictologie, DESC nutrition, Psychiatrie)

Catégorie B : 80%, soit un coût unitaire de 37 486€ :

(Ophtalmologie, Endocrinologie, Pneumologie, Gastro-entérologie)

Catégorie C : 70%, soit un coût unitaire de 32 800€ (toutes les autres spécialités).

Agence régionale de santé de Basse-Normandie
Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Standard : 02 31 70 96 96
<http://www.ars.basse-normandie.sante.fr>

Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté :
Estelle DEL PINO TEJEDOR (T. 02.31.70.96.85 / estelle.del-pino-tejedor@ars.sante.fr)